

Alsace

## Stocamine : le tribunal administratif de Strasbourg autorise le confinement des déchets à Wittelsheim

Le tribunal administratif de Strasbourg a annoncé, ce mardi 17 juin, le rejet des recours en annulations déposés par plusieurs associations et collectifs, dont Alsace Nature, CLCV et la CEA. L'arrêté préfectoral autorisant l'enfouissement définitif des 42 000 tonnes de déchets en fond de mine à Wittelsheim est légal. Les travaux peuvent se poursuivre.

Laurent Bodin - Hier à 08:42 | mis à jour hier à 19:34 - Temps de lecture : 4 min



Le délégué mineur, Francis Hamerla, devant des bigbags de déchets en 2019 à Stocamine : le tribunal administratif de Strasbourg autorise la poursuite des travaux de confinement du site. Photo Thierry Gachon

Les juges ont considéré qu'« au vu des études techniques convergentes qui lui ont été soumises et au terme d'un bilan environnemental, le déstockage – total ou partiel – des déchets n'était plus réalisable dans des conditions acceptables de sécurité pour le personnel et de risques pour l'environnement ».

---

#### A lire aussi

- [Stocamine : retour sur la cinquantaine de procédures judiciaires lancées depuis 2017](#)

---

Dans un communiqué, le tribunal précise avoir « notamment relevé que les technologies robotiques envisagées par les requérants, qui constituent seulement des aides à la surveillance du stockage géologique profond, ne pouvaient donc pas servir à des opérations complexes de déstockage ».

« Dès lors que le déstockage n'est plus possible, seul le confinement définitif, consistant notamment à construire des barrières en béton autour des blocs contenant les déchets et à remblayer les puits y donnant accès de manière à assurer une étanchéité, constitue en l'état des techniques disponibles, la mesure la plus susceptible de préserver l'environnement à court, moyen et long termes et, ainsi, le droit des générations futures », précise le tribunal administratif de Strasbourg.

Enfin, le TA rappelle, dans son jugement, que « la légalité de l'arrêté en litige devait s'apprécier au regard de l'état actuellement dégradé des infrastructures et des éventuelles possibilités de déstockage des déchets, et que les carences avérées dans la gestion et l'entretien de la mine par le passé étaient sans incidence pour la solution du litige ».

**« La question n'est pas ce qui aurait pu être fait mais ce qui doit être fait aujourd'hui... »**

Les juges ont suivi l'avis du rapporteur public qui, le 16 mai, avait demandé la confirmation de [l'arrêt du Conseil d'État du 16 février 2024](#), notamment au vu de la situation des galeries minières en fond de mine à Wittelsheim.

[Lors de l'audience](#), Alexandre Therre avait rejeté méthodiquement les éléments présentés par Alsace Nature, la CEA, l'association CLCV pour obtenir l'annulation, sur le fond, de l'arrêté préfectoral du 28 septembre 2023.

« La question n'est pas ce qui aurait pu être fait mais ce qui doit être fait aujourd'hui... Mes conclusions d'aujourd'hui auraient probablement été différentes il y a quelques années », avait indiqué le rapporteur public, considérant que « le risque d'effondrement à brève échéance des galeries empêche de réaliser des travaux en toute sécurité, au-delà d'une période de quelques années, cette période étant notamment trop courte pour envisager l'option du déstockage intégral des déchets... »

« Au terme d'un bilan consistant à peser les avantages et les inconvénients des options possibles en termes de risques d'atteintes à l'environnement », le rapporteur public s'était prononcé en faveur du confinement définitif des déchets. Il a donc été suivi par le tribunal administratif.

---

**Réactions : l'« incompréhension » des opposants au**

## confinement

► Le collectif Destocamine a exprimé «son incompréhension face à cette décision en complète contradiction avec celle prononcée le 7 novembre 2023 qui imposait la suspension des travaux de confinement».

«Alors que les élus alsaciens et allemands se mobilisent contre le confinement pour préserver la qualité de notre eau, l'État persiste et signe! Tous les voyants sont au rouge. Eau, air et alimentation menacent notre santé. L'État hypothèque ainsi gravement notre futur et réserve un avenir bien sombre aux prochaines générations», estime Yann Flory, le porte-parole du collectif.

► Alsace Nature dénonce une «volte-face».

«Alors qu'il avait suspendu l'arrêté en référé, notamment au regard du droit des générations futures à bénéficier d'un environnement sain, le tribunal vient de faire volte-face en cédant aux sirènes du "fait accompli", du "il est trop tard, on ne peut plus le faire" lancées par l'État qui montre de plus en plus son incapacité à protéger sa population.»

L'association considère que «le rejet du tribunal ne fera que rallonger les montants financiers et les délais d'engagement de la seule solution possible à savoir le déstockage de l'intégralité des déchets».

Elle conclut : «Ce dernier est réclamé non seulement par les citoyens, mais aussi par les parlementaires alsaciens et nos collègues allemands.»



## Repères : Stocamine en quelques dates

■ 1991 : le projet à Wittelsheim de centre de stockage de déchets de "classe 1" pour la région Alsace et le centre de "classe 0" pour la France métropolitaine obtient un avis favorable à l'issue de la première enquête publique.

■ 1992 : une nouvelle loi sur les déchets impose de nouvelles conditions. Elle introduit notamment le principe de réversibilité du stockage et son préfinancement. Dans le but de se mettre en conformité avec cette loi, les initiateurs ont réaménagé le projet et l'ont soumis à nouveau au processus administratif d'autorisation. Il obtient un nouvel avis favorable.

■ Février 1997 : l'arrêté préfectoral portant autorisation d'exploiter est publié.

■ Février 1999 : début de l'activité de Stocamine.

■ 10 septembre 2002 : [l'incendie survient dans le bloc 15 de la mine Amélie II.](#)

■ 15 avril 2009 : la cour d'appel de Colmar condamne l'ancien directeur Patrice Dadaux et l'entreprise en tant que personne morale.

■ Juin 2010 : le ministre de l'Écologie annonce le lancement du processus de

fermeture définitif de Stocamine.

■ 2014-2017 : 2 270 tonnes, soit 95 % des déchets mercuriels, sont extraites pour être envoyées en Allemagne.

■ 17 juin 2025 : Alors que 30 % des travaux de construction d'un sarcophage de béton en fond de mine sont déjà réalisés, le tribunal administratif de Strasbourg autorise la poursuite du confinement définitif des déchets.

**DOSSIER** | [Stocamine : dans le sous-sol alsacien, des tonnes de déchets dangereux e...](#) >